

# Procès-verbal du Conseil Municipal d'AUTECHAUX du Jeudi 5 octobre 2023

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Claude GARNERET, Olivier SOREZ, Jean-Luc DORNIER, Annie ANDRE

Absent excusé : Jean-Claude RONDOT

Secrétaire de séance : Sophie LEPARLIER

## Le Maire rend compte de certaines opérations qu'il a réalisé :

-location de la salle socio-culturelle pour une activité Yoga pour les enfants le mercredi matin pour 10 séances par an, moyennant un loyer de 200 euros par an. Auparavant l'activité était exercée à Baume les dames

-remplacement de la gazinière de la salle cantine au prix de 3000 euros, suite à l'explosion de l'ancienne

### 1) Délibération n° 22/2023 : Vote du budget primitif 2023 – Budget Lotissement « La Tuilerie »

Le maire explique que le terrain appartenant à la famille PEGEOT a été financé par le budget principal ; il convient de transférer les fonds dans un budget annexe lotissement

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 du Lotissement 'La Tuilerie' à savoir :

Fonctionnement		Investissement	
Compte 6015/011	113 000.00 €	Compte 3351/040	95 000.00 €
Compte 605/011	25 000.00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>138 000.00 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>95 000.00 €</b>
Compte 7015/70	43 000.00 €	Compte 168748/16	95 000.00 €
Compte 7133/042	95 000.00 €		
<b>Total recettes</b>	<b>138 000.00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>95 000.00 €</b>

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Voix POUR : 10    Voix CONTRE : 0    Abstention : 0**

### 2) Délibération n° 23/2023 : Décision Modificative n° 1 – 2023

Le maire expose qu'il convient d'ajouter des crédits en section de fonctionnement suite des dépenses un peu supérieures au prévisionnel (entretien tracteur tondeuse etc)

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de voter des crédits suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Compte 61551/011	6 000.00 €	Compte 276348/27	95 000.00 €
Compte 6156/011	2 000.00 €	Compte 2131/21	17 400.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>112 400.00 €</b>
		Compte 024/024	112 400.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>112 400.00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre.

**Voix POUR : 10      Voix CONTRE : 0      Abstention : 0**

3) Délibération n° 24/2023 : Lotissement La Tuilerie- Versement d'une avance du budget principal au budget annexe et modalités de remboursement

**Considérant** que les opérations d'aménagement de terrains se caractérisent par un décalage entre la phase de production, au cours de laquelle la commune supporte les dépenses (études, travaux de viabilisation...) qui ont vocation à être intégrées au prix de vente lors de la commercialisation des lots et la phase de commercialisation ;

**Considérant** qu'aucune disposition n'interdit, pour assurer l'équilibre du budget annexe d'un lotissement, de recourir à une participation du budget principal ;

**Considérant** qu'alors, la prise en charge financière de l'opération d'aménagement d'un lotissement peut être assurée soit par un emprunt soit par une avance remboursable de la commune, soit par les deux dans l'attente de la commercialisation des lots ;

**Considérant** que le projet de budget annexe « La Tuilerie » pour l'exercice 2023 montre un besoin de financement du budget principal à hauteur de 95 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'ACCEPTER le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « La Tuilerie » d'un montant de 95 000 € (quatre vingt quinze mille euros), laquelle sera versée au fur et à mesure des besoins.

L'avance remboursable est prévue pour une durée de 5 ans. Celle-ci sera remboursée in fine, toutefois il est précisé que des remboursements anticipés pourront être envisagés en totalité ou partiellement en fonction de la commercialisation du lotissement ou de la capacité de la commune à mobiliser des financements externes.

**Voix POUR : 10      Voix CONTRE : 0      Abstention : 0**

4) Délibération n° 25/2023 : Vente parcelle de terrain communal à la SCI LEM

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la SCI LEM ou toute société pouvant s'y substituer souhaite acheter une parcelle de terrain communal d'environ 6 021 m<sup>2</sup> (prix 1€ le m<sup>2</sup>) à prendre dans les parcelles cadastrées AB 317 et ZA 110.

Le prix sera ajusté en fonction de la surface réelle

Les frais de bornage sont à la charge de l'acheteur.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

**Voix POUR : 10      Voix CONTRE : 0      Abstention : 0**

Questions diverses

-le permis d'aménager lotissement « la Tuilerie » a été délivré

Le bornage est en cours

-suite à des interrogations et pour l'information de tous, le Maire précise que l'éolienne procure à la Commune des revenus d'environ 11900 euros par an

- Une étude des nuisances de l'autoroute sera diligentée par une association de VOILLANS suite à la demande d'une habitante du village qui s'est rapprochée de cette association
- ENEDIS enfouissement de la ligne 20000 volts  
L'enfouissement est prévu depuis le local communal jusqu'à la propriété de Mr LODS  
La commune souhaite procéder à l'enfouissement d'autres réseaux, accompagné du SIDED et il est opportun que les travaux se réalisent en même temps  
Un habitant qui construit actuellement sous la ligne souhaite que l'enfouissement se réalise au plus vite

-travaux devant maison Mme PEGEOT : le garage de Mme PEGEOT a été inondé par les eaux de ruissellement, le silo a été endommagé

La commune a réalisé des travaux d'enrobé devant son entrée

Le contrat de commune ne prévoit pas de franchise

Ces travaux ont suscité des réactions d'autres habitants voisins

Il sera réalisé des devis pour prolonger l'enrobé jusqu'à l'impasse Sonlavelle (un devis pour enrobé et un devis pour un autre moyen végétal par exemple pour faciliter l'écoulement)

-Projet Chaufferie mairie

La chaufferie est très ancienne

Deux projets sont possibles :

\*soit installation nouvelle chaufferie pour la mairie, et les deux salles

Devis de 131500 euros HT, subvention : 83000 € reste à charge : 47000 €

\*soit installation nouvelle chaufferie pour la mairie, les deux salles ET le futur bâtiment sur le terrain acquis de Mlle LECHINE Merone

Devis de 428000 euros HT, subvention : 299000 € reste à charge : 128000 €

Dans tous les cas une étude thermique est nécessaire pour obtenir les subventions; le maire est autorisé à la diligenter

Le choix se porterait plutôt sur le 1<sup>er</sup> projet

-Défense incendie lieudit La Plaine Fin : il convient de la prévoir et une étude est en cours avec les pompiers

-révision de la carte communale :

Il convient que la révision avance ; un projet de zonage doit nous être produit ; le projet irait jusqu'à la carrière de Vergranne.

La présence d'un pipeline entraîne des contraintes; moins importantes tant qu'il n'y a pas d'établissement recevant du public à proximité

-location des salles problème nuisances :

Le maire expose que des voisins se sont plaints à nouveau suite à un anniversaire d'un jeune du village dont la fête a créé de fortes nuisances et des désordres en dehors de la salle et aux abords de la salle

La situation devient difficile à gérer et l'ensemble du conseil déplore ces nuisances dépassant les nuisances normales de la location de la salle

Le maire a suspendu pour l'instant la location des salles pour des évènements festifs et tardifs dans la nuit

La question sera abordée lors d'un prochain conseil

-voyage élèves :

Les parents d'élèves organisent plusieurs manifestations pour financer un voyage

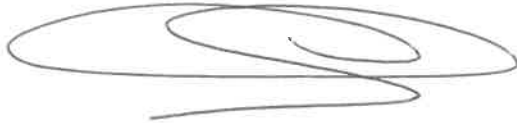
La commune participera à hauteur de 30 euros/élève /habitant à Autechaux

-salle de cantine : il convient de surveiller une infiltration au plafond

-Eglise : la présence importante de mouches dans la sacristie a été constatée ; des mesures vont être prises pour étudier le phénomène

-Prochaine séance prévue le 23 novembre 2023

SEANCE LEVEE A 22H30

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature that appears to be the name 'B. J.' with a long horizontal line extending to the right.